



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Autosol de réception en préfecture
091-219102233-20231213-VI-DEC-2023-089-DE
Date de télétransmission : 15/12/2023
Date de réception préfecture : 15/12/2023

Date de convocation : 7 décembre 2023

Délibération n° VI-DEL-2023-089

Date d'affichage : 7 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 25

Votants : 33

Objet : Approbation et autorisation de signature de la convention d'avance de trésorerie à conclure avec la SORGEM

L'an deux mille vingt-trois, le 13 décembre à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Franck MARLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Franck	MARLIN	Maire
Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Maïram	SY	6 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Fouad EL M'KHANTER représenté par M. Franck MARLIN, Mme Sana AABIBOU représentée par M. Gérard HEBERT, Mme Nathalie PABOUDJIAN représentée par M. Dramane KEÏTA, Mme Fatos KEBELI représentée par Mme Françoise PYBOT, M. Olivier SIGMAN représenté par M. Medhi MEJERI, M. Gilles BAYART représenté par Mme Virginie TARTARIN, Mme Emmanuelle ROYERE représentée par M. Mostefa GHENAÏM, M. Tarik MEZIANE représenté par Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG

ETAIENT ABSENTS : M. Maxime MARCELIN, Mme Kadiatou LY.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Franck COENNE.

Le Conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20231213-VI-DEC-2023-089-DE
Date de télétransmission : 15/12/2023
Date de réception préfecture : 15/12/2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1521-1 et suivants, L. 1523-3 et L. 1531-1,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 300-4 et L. 300-5,

VU la délibération du Conseil municipal n° VI-DEL-2022-003 en date du 16 mars 2022 désignant la société d'économie mixte du Val d'Orge (SORGEM) en tant que concessionnaire de l'opération d'aménagement en renouvellement urbain du quartier de Guinette,

VU le traité de concession d'aménagement du programme de renouvellement urbain d'intérêt régional (PriR) du « quartier de Guinette » notifié à l'aménageur le 24 juin 2022,

VU le compte rendu de la revue de projet n°1 du NPNRU du plateau de Guinette d'Etampes du 24 janvier 2023, notifié le 6 avril 2023,

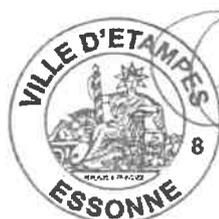
VU le Compte Rendu d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) pour l'exercice 2022 notifié par la SORGEM dénommée « le concessionnaire » ou « l'aménageur » à la Ville d'Etampes le 15 mai 2023 et approuvé avec réserves par délibération du Conseil municipal n°

VU l'avis de la Commission Politique de la Ville et des quartiers en date du 4 décembre 2023,

CONSIDERANT la nécessité de recourir à la mise en place d'un système d'avance de trésorerie afin de permettre à la SORGEM de réaliser la mise en œuvre du traité de concession d'aménagement du programme de renouvellement urbain d'intérêt régional (PriR) du « quartier de Guinette » et à la collectivité de bénéficier du FCTVA dès le paiement à terme des équipements et/ou aménagements transférés à la collectivité

Après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 4 abstentions (MM. Bayart, Ghenaïm, Mmes Tartarin, Royère),

- Approuve la convention d'avance de trésorerie du traité de concession de l'opération d'aménagement en renouvellement urbain du quartier de Guinette à Etampes, à conclure avec la société d'économie mixte du Val d'Orge (SORGEM),
- Autorise le Maire ou toute personne dûment habilitée à signer ladite convention et les demandes de subventions afférentes ainsi que tout document s'y rapportant.

 Franck MARLIN
Maire d'Etampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :18 DEC. 2023..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.